



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Dernière collecte de gros rebuts 2024

Saint-Hyacinthe, le 4 septembre 2024

Avant que l'hiver vienne frapper à nos portes, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains rappelle que la prochaine collecte de gros rebuts se tiendra **le mercredi 2 octobre** à Saint-Simon. Cependant, afin de réduire les quantités de matières dirigées à l'enfouissement, il est fortement recommandé d'offrir une seconde vie aux objets encore en bon état en les donnant à un organisme de charité ou encore en utilisant l'un des nombreux sites de revente en ligne.

Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée (bien empilés) avant 7 h, la même journée que la collecte de résidus domestiques, et être disposés en bordure de rue, même pour les résidents de multi-logements. Cette collecte est généralement effectuée par un camion distinct de celui qui fait la collecte régulière de déchets et selon un horaire différent.

Seuls les « gros objets » sont ramassés lors de cette collecte puisque les autres rebuts, de plus petite taille, peuvent être déposés dans les bacs tout au long de l'année. Ainsi, les amoncellements de petits objets déposés ou non, dans des sacs ou des boîtes, ne seront pas ramassés lors de ces collectes.

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, vieux meubles, chauffe-eau électrique vide, bain, douche, évier, lavabo, toilette, micro-ondes, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, gros jouets d'enfants, équipement sportif volumineux (filet de hockey, vélo exerciseur, etc.).

Il est recommandé de placer les matelas et sommiers dans un sac, convenablement fermé et scellé, notamment avec du ruban adhésif.

Exemples de rebuts refusés : Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôture...), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches, déchets, matières organiques ou recyclables, téléviseurs et appareils électroniques.

Les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Source : **Communications RIAM**
450 774-2350
www.riam.quebec